

**Société : 110.SERVICES**

**Société à responsabilité limitée :**

**Au capital de : 5000 €**

**Siège social : 46 avenue Pierre Verdier - 34500 BEZIERS**

*STATUTS mis à jour suite à AGE du 28/08/25 (Article 7)*

*Certifiés conformes par le gérant, M. Matthieu CHARNELET :*

### **Statuts**

#### **Article 1er : Forme**

La société est à responsabilité limitée.



#### **Article 2 : Objet**

La société a pour objet : Tous services à la personne, assistance et aide aux familles et personnes âgées. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

#### **Article 3 : Dénomination**

Sa dénomination sociale est : 110.SERVICES

Son non commercial est : 110.SERVICES

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL » et de l'énonciation du capital social.

#### **Article 4 : Siège social**

Le siège social est fixé à : 46 avenue Pierre Verdier - 34500 BEZIERS

Il peut être transféré par décision des associés.

#### **Article 5 : Durée**

La société a une durée de 90 années (quatre-vingt dix ans), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### **Article 6 : Apports**

Apports en numéraire :

1000 € (mille euros).

Mme BROCHARD Sandy apporte et verse à la société une somme totale de 1000 €

La somme totale versée, soit, 1000 € a été déposée le 28 juin 2012 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Société Générale.

Cette somme provient de la communauté de biens existant entre l'apporteur et son conjoint :

Mr SELLIER Cédric conjoint de l'apporteur, présent à la signature des Statuts, a renoncé expressément à la faculté d'être personnellement associé, pour la moitié des parts souscrites.

#### Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de 5 000 € (cinq mille euros)

Le capital est divisé en 100 parts de 50 €, libérées chacune à concurrence du cinquième.

La libération du surplus, à laquelle les associés s'obligent, interviendra en une ou plusieurs fois sur décision du gérant.

Les 100 parts sont attribuées comme suit :

-Société AUXIVITA (RCS Béziers 518 474 259) :••100 parts  
Numérotées de 1 à 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social : •100 parts »

#### Article 8 : Gérance

La société est gérée par M. Matthieu CHARNELET demeurant Domaine de Saint Paul 34 370 MAUREILHAN

#### Article 9 : Décisions des associés

Les associés exercent les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Leurs décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

#### Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1 juillet et finit le 30 juin

#### Article 11 : Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

#### Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

#### Article 13 : Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts  
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie  
légales de publicité.

Fait à Béziers, le 28 juin 2012.

En 5 exemplaires.

Signature de l'associé unique.

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT - SIB BEZIERS

Le 02/07/2012 Borderneau n°2012/1 077 Case n°33

Ext 2924

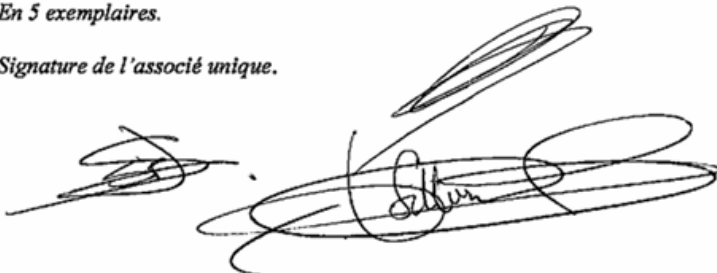
Enregistrement : Exonéré Pénalités :

Total liquidé : zéro euro

Montant reçu : zéro euro

La Contrôleuse principale des finances publiques

DUPLICATA



S.C

SS